



Nos réf. : XB /CA 10

VILLE DE MAICHE

25120
Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01
Télécopie 03 81 64 26 41
Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-01 - Autorisation d'occupation du domaine public – 1 rue du Général de Gaulle **– Travaux de rénovation de magasin**

Le Maire de MAÎCHE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,
VU la demande de M Pierre-Henry JACOULOT représentant la SARL JACOULOT BOISSENOT,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation durant des travaux de rénovation de la boucherie charcuterie en raison des entreprises intervenantes.

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 28 janvier 2023 à 07 heures et pour une durée ne pouvant excéder 1 mois, les entreprises intervenant dans la rénovation du magasin boucherie charcuterie Jacoulot Boissenot sont autorisées à stationner leurs véhicules sur le trottoir devant l'enseigne.

Article 2 : Les entreprises chargées des travaux mettront impérativement en place des panneaux type KCa "PIETONS PRENEZ LE TROTTOIR D'EN FACE".
En cas d'accident lié à la présence des véhicules des entreprises sur le domaine public, leur responsabilité pourra être engagée.

A l'issue, la chaussée devra rester propre et dans l'état.

Article 3 : La Gendarmerie et le service de Police Municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- M le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur Pierre-Henry JACOULOT,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale.

Publié sur le site internet le 17/01/2023

Maîche le 12 janvier 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

